



HONORAIRES MAXIMUM TTC BOUIC IMMOBILIER GROUPE C2I

A COMPTER DU 1er juillet 2024

HONORAIRES DE VENTE

Locaux d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 € à 60 000 €	10% avec un minimum de perception de 3 000€
De 60 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
+ de 500 000 €	5 %

Honoraires charge vendeur, sauf mention contraire dans le mandat

AVIS DE VALEUR offert si projet de vente = Forfait 290 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation

Prestations	Charge propriétaire	Charge locataire
Constitution du dossier locataire, visites, rédaction de bail	8 € TTC / m2	8 € TTC / m2
Etat des lieux	3 € TTC / m2	3 € TTC / m2

Les honoraires de location sont plafonnés au montant du loyer mensuel charges comprises

HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires de gestion d'habitation sont de **8.4 % TTC** du montant du loyer charges comprises

Les honoraires garantie de loyers impayés sont de **3%** du montant du loyer charges comprises